

Fiches de coordination

22.31 Aérodrome militaire de Payerne

Utilisation principale: jets, avions à hélices et hélicoptères		Durée d'occupation: 50 semaines	Période d'occupation: toute l'année
Objets protégés d'importance nationale: -			Propriétaires (périmètre): Confédération
Communes:	Bussy (FR), Grandcour, Morens (FR), Payerne, Rueyres-les-Prés (FR)		No de carte: 14
Communes avec exposition au bruit > 60 dB(A):	Bussy (FR), Corcelles-près-Payerne, Cugy (FR), Grandcour, Les Montets (FR), Lully (FR), Missy, Morens (FR), Payerne, Rueyres-les-Prés (FR), Sévaz (FR), Vallon (FR)		
Communes avec limitation d'obstacles:	Bussy (FR), Corcelles-près-Payerne, Cugy (FR), Grandcour, Les Montets (FR), Missy, Morens (FR), Payerne, Rueyres-les-Prés (FR), Vallon (FR)		
Documentation: Calcul du bruit des aéronefs du 12.7.2007 Cadastre de limitation d'obstacles (avril 2006)			Mouvements militaires selon calcul du bruit des aéronefs Jets 11150 A hélices 2400 Hélico 4700 Total 18250

Décisions:

Utilisation militaire de l'aérodrome militaire conformément à la fiche de coordination avec extrait de carte (coordination réglée).

L'horaire de vol militaire sera discuté au sein du groupe de contact instauré par le chef du DDPS avant sa mise à l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'approbation du règlement d'exploitation militaire.

Explications:

L'aérodrome militaire de Payerne (ci-après: l'aérodrome) est la principale base des Forces aériennes. Deux escadrilles de F/A-18 (Hornet) et une escadrille de transport aérien utilisant des hélicoptères y sont stationnées en permanence. On relève aussi la présence du centre de formation des pilotes F/A-18, avec notamment le simulateur de vol, ainsi que le centre d'entraînement de vol pour pilotes F-5 (Tiger). Il accueille en outre des opérations régulières du Service de transport aérien de la Confédération et des vols VIP diplomatiques étrangers ainsi qu'un service de vol sporadique avec les drones d'exploration (ADS-95).

Des vols de nuit avec jets de combat ont lieu du mois d'octobre au mois de mars, à raison d'un soir par semaine. Des vols VIP diplomatiques et spéciaux pour les services de la Confédération ont régulièrement lieu en dehors de l'horaire officiel d'ouverture, y compris le samedi et le dimanche. La Base aérienne de Payerne est aussi régulièrement engagée dans des missions de police aérienne selon l'ordonnance sur la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien (OSS, RS 748.111.1). Ces missions peuvent avoir lieu selon les exigences définies par le gouvernement, en tout temps, de nuit comme de jour.

La Formation d'application aviation 31 utilise l'aérodrome pour l'Ecole de pilote et la formation technique de base du personnel de milice des formations d'aviation au sol (y compris transport aérien et sûreté d'aérodrome).

L'aérodrome est aussi régulièrement utilisé par des forces aériennes étrangères dans le cadre de campagnes communes d'entraînement avec des avions de combat.

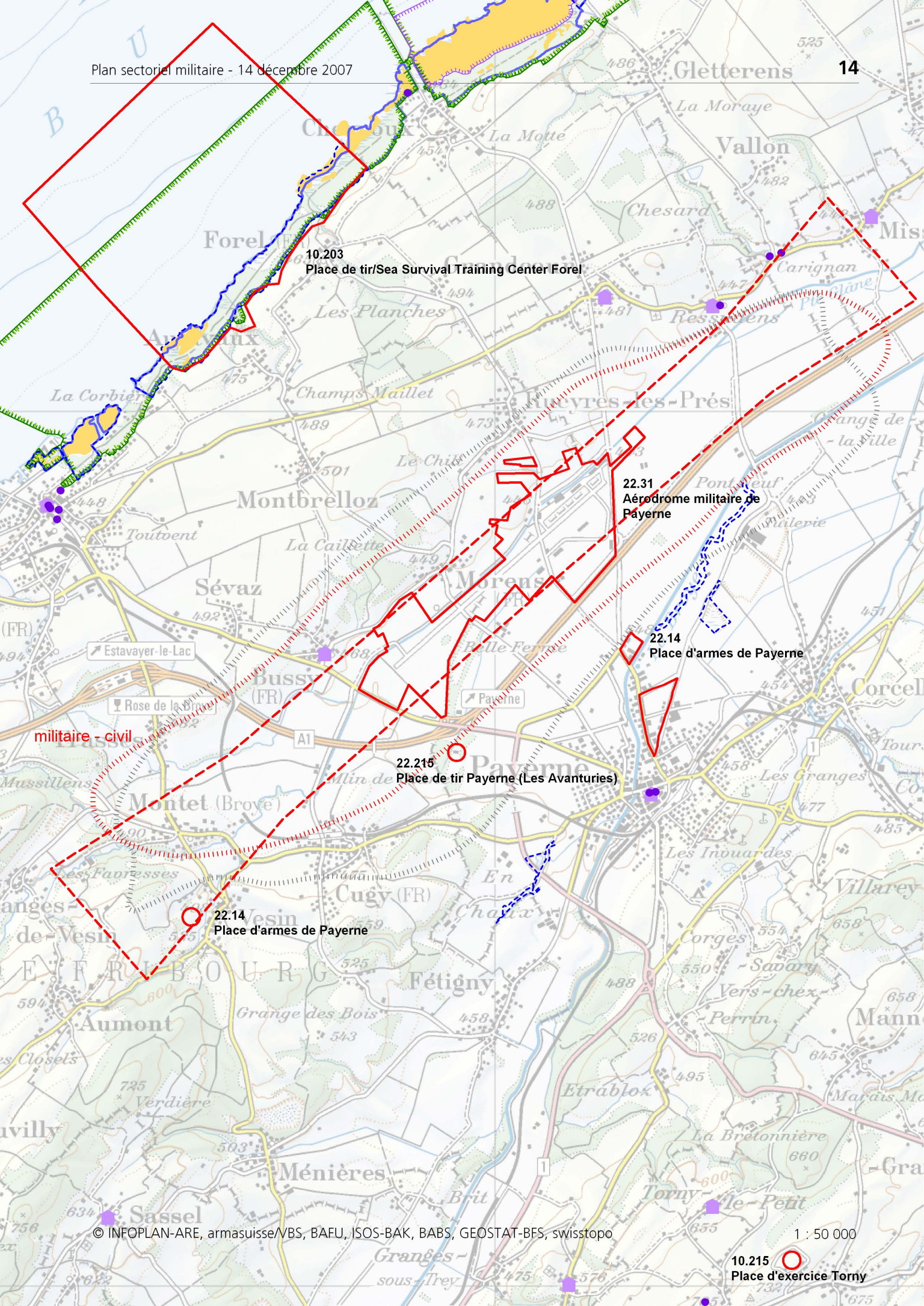
La planification des besoins des Forces aériennes pour l'aérodrome a été revue sur la base des développements prévus au cours des toutes prochaines années. Elle fixe un plafond de 11'000 mouvements de jets de combat (F/A-18 et F-5, y compris les mouvements de jets étrangers) au lieu de 13'900 initialement prévu. A cela il faut rajouter 150 mouvements de jets de transport. La moyenne des mouvements de jets effectués ces 10 dernières années (1997 - 2006), soit depuis l'introduction du F/A-18, s'élève à 11'600 mouvements. Il y aura donc une légère diminution des vols avec jets de combat au cours des prochaines années. Au plus long terme, le nombre de mouvements est susceptible d'évoluer vers le haut ou vers le bas en fonction du développement futur de l'Armée et des moyens attribués aux Forces aériennes.

Le nombre de mouvements de jets de combat se calcule sur la base du nombre de pilotes (fixé dans l'Ordonnance du DDPS sur l'organisation de l'armée, RS 513.111) et des exigences d'entraînements (heures de vol) qu'ils doivent atteindre annuellement pour maintenir leur niveau opérationnel. De ce fait, le nombre de mouvements avec F/A-18 reste inchangé à 7'700 par rapport aux planifications du Plan sectoriel militaire (PSM) du 28 février 2001. Le nombre de vols avec F-5 diminuera à 3'300 suite à l'introduction du nouvel avion d'instruction PC-21, qui remplace le F-5 pour la formation des pilotes. Les vols de l'Ecole de pilote avec PC-21 se dérouleront dorénavant sur l'aérodrome militaire de Sion. Les 3'300 mouvements F-5 restants sont justifiés par les besoins de l'entraînement individuel de tous les pilotes de milice qui reste centralisé à Payerne et aux besoins du cours de répétition de l'escadrille aviation 6 stationnée à Payerne.

Les isophones de charge de bruit qui résultent de la planification militaire révisée permettent de mettre en évidence que les valeurs déterminantes sont localement dépassées. En comparaison avec la situation décrite dans le PSM du 28 février 2001 (représentées en gris sur la carte), grâce à la réduction des émissions sonores, l'aménagement du territoire est influencé de manière moins importante. Malgré cette amélioration, le développement de certaines des communes riveraines reste tout de même soumis à des restrictions. Afin de préciser les conditions dans lesquelles la mise en zone à bâtir de nouvelles surfaces est, le cas échéant, possible, les cantons de Fribourg et de Vaud ont présenté, dans le cadre du groupe de contact instauré par le Chef du DDPS, des solutions qui seront formalisées par une directive inter-cantonale.

L'horaire de vol futur ainsi que l'utilisation des drones sur l'aérodrome seront discutés au sein du groupe de contact avant qu'ils fassent l'objet d'une mise à l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'approbation du règlement d'exploitation militaire.

L'aérodrome est utilisé par l'aviation civile sur la base d'une convention entre le DDPS et la Communauté Régionale de la Broye (COREB). Le DDPS met à disposition les équipements et l'infrastructure militaire selon cette convention. L'aviation civile est régie par le cadre fixé dans le PSIA, fiche d'objet de Payerne: destination essentiellement aux vols d'affaires et de transport de marchandises liés à des activités économiques régionales à l'exclusion de l'activité aérienne de loisirs, potentiel de 8400 mouvements civils.



Legende / Légende / Leggenda:

Infrastrukturcenter Centre d'infrastructures Centro d'infrastruttura	
Logistikcenter Centre logistique Centro logistico	
Logistik- und Infrastrukturcenter Centre logistique et d'infrastructures Centro logistico et d'infrastruttura	
Übersetzstelle Point de franchissement Posto di attraversamento	
Rekrutierungszentrum Centre de recrutement Centro di reclutamento	
Besondere Anlagen Installations particulières Impianti speciali	
Waffenplätze (orange: mit Änderungen / blau: Dispositionsbestand) Places d'armes (orange: avec modifications / bleu: Parc immobilier disponible) Piazze d'armi (arancione: con modifiche / blu: Patrimonio immobiliare disponibile)	   
Schiess- und Übungsplätze (orange: mit Änderungen / blau: Dispositionsbestand) Places de tir et d'exercice (orange: avec modifications / bleu: Parc immobilier disponible) Piazze di tiro e d'esercizio (arancione: con modifiche / blu: Patrimonio immobiliare disponibile)	   
Militärflugplätze (orange: mit Änderungen / blau: Dispositionsbestand) Aérodromes militaires (orange: avec modifications / bleu: Parc immobilier disponible) Aerodromi militari (arancione: con modifiche / blu: Patrimonio immobiliare disponibile)	   
Gebiet mit Hindernisbegrenzung Territoire avec limitations d'obstacles Area con limitazione degli ostacoli	
Gebiet mit Lärmbelastung > 60dB(A) Territoire exposé au bruit > 60dB(A) Area con esposizione al rumore > 60dB(A)	
Inhalte anderer Sachpläne Contenu d'autres plans sectoriels Contenuti degli altri piani settoriali	
BLN-Objekt Objet IFP Oggetto IFP	
Moorlandschaft Site marécageux Zona palustre	
Flachmoor Bas-marais Palude	
Hoch- und Übergangsmoor Hauts-marais et marais de transition Torbiera alta e torbiera di transizione	
Auengebiet Zone alluviale Zona golenale	
Wasser- und Zugvogelreservat Réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs Riserva di uccelli acquatici e di uccelli migratori	
Jagdbanngebiet District franc Bandita	
Amphibienlaichgebiet Site de reproduction de batraciens Sito di riproduzione di anfibi	
Kulturgut Bien culturel Bene culturale	
ISOS-Objekt Objet ISOS Oggetto IAMP	